



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE EXTRAORDINAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2025

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, Mme Martine KRAUSS, M. Francis VOEGEL,
Mme Nadine HASSENFRTZ, Adjoints au Maire.

- Mme Justine SCHMITT, M. Jean AUFDERBRUCK, Mme Rossana BIAMONT, M. Jérôme DRITSCH,
Mme Candy BOCH, M. Christian HOFFBECK, Mme Sandra MULLER, M. Guillaume SCHAETZEL,
Mme Dorothee VINCENT, M. André ZIMMER, M. Arsène HALTER,

Absent excusé :

- Mme Christine KRAUSHAR
- Mme Martine HOFFBECK,

Date d'envoi de l'ordre du jour : 14/04/2025

La séance débute à 09h00

Le secrétaire de séance désigné est M. Serge HOFFBECK,

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2025
3. Autorisation du projet de réhabilitation, rénovation énergétique et mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie et de ses annexes – Validation du plan de financement

N° 8708 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire » ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉSIGNE M. Serge HOFFBECK, en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

N° 8709 - APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 20 mars 2025 et émarge le registre en conséquence.

N° 8710 - AUTORISATION DU PROJET DE REHABILITATION, RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILIT2 PMR DU BATIMENT MAIRIE ET DES SES ANNEXES - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de réhabilitation, de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR du bâtiment de la Mairie et de ses annexes,

Considérant l'urgence liée à l'obligation de produire, dans le cadre du dossier de demande de subvention, une délibération récente autorisant le projet de réhabilitation de la Mairie, avant la date limite de dépôt fixée au 22 avril 2025,

Considérant le calendrier contraint du fait du pont de Pâques, ne permettant pas un respect du délai de convocation habituel, le Conseil Municipal, réuni en séance extraordinaire et convoqué en urgence

Considérant la nécessité de rénover et moderniser les bâtiments communaux afin de garantir leur pérennité, leur performance énergétique et leur accessibilité,

Considérant l'opportunité de mobiliser différentes subventions publiques et de compléter le financement par des fonds propres et un emprunt communal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal, réuni en séance extraordinaire et convoqué en urgence :

- **APPROUVE** le lancement du projet de réhabilitation, rénovation énergétique et mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie et de ses annexes,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Poste	Montant HT	%
Études	37 400,00 €	1,70 %
Maîtrise d'œuvre	196 800,00 €	8,94 %
Mission SPS et contrôle technique	11 400,00 €	0,52 %
Travaux et options	1 955 736,53 €	88,84 %
Total dépenses	2 201 336,53 €	100 %
DETR 2024	100 000,00 €	4,54 %
DSIL 2025 – Tranche 1	200 000,00 €	9,09 %
DSIL 2026 – Tranche 2	100 000,00 €	4,54 %
Fonds Vert	600 000,00 €	27,26 %
CeA – Plan patrimoine emblématique d'Alsace	100 000,00 €	4,54 %
CC Portes de Rosheim	40 000,00 €	1,82 %
Total aides publiques	1 140 000,00 €	51,79 %
Fonds propres	350 000,00 €	15,90 %
Emprunt	711 336,53 €	32,31 %
Total autofinancement	1 061 336,53 €	48,21 %
Total ressources	2 201 336,53 €	100 %

- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet, à solliciter les subventions prévues et à engager les procédures de consultation des entreprises,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

La séance prend fin à 09h30

Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire
- Transmis à la Sous-préfecture le 17.04.2025
- Publié ou notifié le 17/04/2025
Document certifié conforme
OTTROTT, le 17/04/2025

Le Secrétaire de séance
M. Serge HOFFBECK

